



REFERENCE:

17 novembre 2017

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi le troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU) du Royaume du Maroc et salue votre engagement constructif et celui de votre gouvernement durant la 27^{ème} session du Groupe de travail de l'EPU qui s'est tenue début mai 2017.

Au vue de l'adoption récente par le Conseil des droits de l'homme (36^{ème} session) du rapport final de l'examen du Royaume du Maroc, je vous écris pour donner suite à un certain nombre de thèmes abordés dans les deux rapports que mon bureau a préparé – la compilation sur le Royaume du Maroc et le résumé des soumissions des parties prenantes – auxquels il conviendrait de porter une attention particulière au cours des prochaines quatre années et demi qui nous séparent du prochain cycle EPU. Pour identifier ces thèmes, j'ai également pris en considération la présentation faite par le Royaume du Maroc et les réponses apportées par le Royaume, les recommandations et les déclarations faites par 105 pays, et les actions prises par le Royaume du Maroc pour mettre en œuvre les recommandations qui avaient été acceptées lors du deuxième cycle EPU, ainsi que les actions prises par le Royaume pour mettre en œuvre les 140 recommandations qu'il a accepté pendant le deuxième cycle de l'EPU. Ces thèmes couvrent un éventail de sujets qui sont énoncés en détail dans l'annexe jointe à cette lettre.

J'aimerais souligner deux développements qui ont été abordés durant l'examen du Royaume du Maroc et qui sont particulièrement encourageants : les mesures prises pour protéger les droits des travailleurs migrants, y compris la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile ; la loi établissant l'Autorité pour l'égalité des genre et l'action contre toutes les formes de discrimination, et l'adoption de la stratégie nationale pour le développement durable (2015-2020).

J'encourage le Royaume du Maroc à développer un plan d'action national relatif aux droits de l'homme afin d'obtenir des résultats concrets dans les domaines cités dans l'annexe et afin de faciliter la préparation par le Royaume du Maroc du quatrième cycle EPU qui se tiendra en 2022. La préparation d'un plan d'action national

S.E. M. Nasser Bourrita
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale
Maroc

relatif aux droits de l'homme devrait se faire en consultation avec toutes les parties intéressées, en particulier les organisations de la société civile et, lorsque cela s'avère nécessaire, avec l'appui des organisations internationales et notamment du HCDH et d'autres entités onusiennes, sous la direction du coordonnateur résident des Nations Unies.

J'encourage également le Royaume du Maroc à renforcer ses mécanismes nationaux pour une mise en œuvre intégrale et l'établissement de rapports aux mécanismes internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme. Je recommande vivement au Royaume du Maroc d'utiliser le guide pratique que mon bureau a publié en 2016 à ce sujet et qui est disponible à : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide.pdf.

Veillez noter que je compte partager mes conseils avec tous les États membres examinés dans le cadre de ce troisième cycle EPU, l'objectif étant d'aider les États membres à commencer rapidement la mise en œuvre des recommandations après l'examen. La préparation volontaire d'un rapport à mi-parcours constitue une mesure importante qui contribue positivement au suivi. J'encourage fortement tous les États membres à soumettre un rapport volontaire de mi-parcours deux ans après l'adoption du rapport final et je félicite le Royaume du Maroc pour la soumission d'un tel rapport lors du deuxième cycle. J'encourage dès lors le Maroc à soumettre un rapport de mi-parcours pour le troisième cycle d'ici septembre 2019.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport de 2017 sur l'activité de l'Organisation (A/72/1, paragraphe 98) : « *L'examen périodique universel auquel procède le Conseil des droits de l'homme entre maintenant dans un nouveau cycle, et chaque État Membre fera l'objet d'un troisième examen minutieux. Nous ferons en sorte d'accroître la pertinence, la précision et l'utilité des recommandations du Conseil, notamment en aidant davantage les États Membres à les appliquer, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l'examen périodique universel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.* »

Je me réjouis à l'idée de discuter avec vous des moyens par lesquels mon bureau pourrait assister le Royaume du Maroc à prendre des mesures dans les domaines que j'ai identifiés.

Dans cette attente, j'ai l'honneur, M. le Ministre, de présenter à votre Excellence l'expression de ma très haute considération.

Zeid Ra'ad Al Hussein

Annexe

Portée des obligations internationales et coopération avec les mécanismes et organes internationaux relatifs aux droits de l'homme

- Continuer à renforcer le cadre juridique du Royaume du Maroc par la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme auxquels le Royaume du Maroc ne fait pas encore partie, particulièrement le premier et deuxième protocoles facultatifs au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et le Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant établissant une procédure de plaintes individuelles ;
- Coopérer avec le Secrétaire général des Nations unies, les Envoyés spéciaux de l'Union africaine et le HCDH pour remédier à la situation humanitaire au Sahara occidental et assurer la mise en œuvre des droits du peuple du Sahara occidental ;
- Soutenir l'inclusion d'une composante droits de l'homme dans le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, tel que largement recommandé, compte tenu de la nécessité d'un suivi indépendant et impartial de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental.

Cadre national des droits de l'homme

- Renforcer le cadre législatif et institutionnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment en soutenant les efforts du Conseil national des droits de l'homme à travers ses commissions.

Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

A. Questions touchant plusieurs domaines

Égalité et non-discrimination

- Adopter une législation complète visant à éliminer toutes les formes de discrimination et intensifier les campagnes de sensibilisation à cet égard.

B. Droits civils et politiques

Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

- Intensifier le dialogue sur la peine de mort en vue de son abolition totale et envisager de formaliser le moratoire de fait ;
- Intensifier les efforts visant à éliminer la torture et les mauvais traitements, notamment en harmonisant la définition de la torture avec la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et en accélérant le processus de création du mécanisme national de prévention en conformité avec les exigences du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture;
- Améliorer les conditions carcérales, y compris en allouant des ressources budgétaires suffisantes, en réduisant le recours à l'isolement cellulaire qui a été considéré comme excessif, et en mettant en place une politique sur l'utilisation des mesures alternatives à la privation de liberté ;

Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

- Achever le processus de réforme du système judiciaire.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

- Créer un environnement sûr pour les activités des défenseurs des droits de l'homme (DDH) et garantir le respect des libertés d'expression et d'association pour les organisations de la société civile, en particulier celles qui travaillent sur la question du Sahara occidental; enquêter, traduire en justice et sanctionner les auteurs d'actes d'intimidation et d'abus contre les défenseurs des droits de l'homme et les militants de la société civile, et supprimer les obstacles aux associations qui demandent à être enregistrées ;

Interdiction de toutes les formes d'esclavage

- Élaborer un plan d'action national sur la traite des personnes pour mettre en œuvre la loi sur la traite des personnes, et y incorporer une perspective de droits de l'homme avec des indicateurs précis pour mesurer les progrès et l'impact de la réponse policière.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit à un niveau de vie suffisant

- Poursuivre les mesures visant à réduire la pauvreté, en incluant la dimension de genre ;
- Adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, en conformité avec le droit international, et une stratégie basée sur des critères de référence assortis de délais et de plans de mise en œuvre efficaces pour chaque région ;
- Améliorer la protection offerte par la sécurité sociale, notamment en élargissant la couverture du système de sécurité sociale aux travailleurs du secteur agricole et en veillant au respect par les entreprises privées, en particulier dans les zones

rurales, de l'obligation de s'affilier au système de sécurité sociale; et améliorer l'identification des bénéficiaires éligibles des régimes de protection sociale.

Droit à la santé

- Étendre l'accès universel à des installations et des services de haute qualité en matière de sexualité et de procréation, en particulier dans les zones rurales.

Droit à l'éducation

- Veiller à ce qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit incorporée dans les politiques et les programmes ;
- Améliorer l'accès à l'éducation, notamment en mettant en œuvre la réforme de l'éducation pour 2015-2030; mettre en place une stratégie / un plan d'action pour lutter contre l'analphabétisme; et prendre des mesures pour assurer l'inscription des filles et des garçons dans les zones rurales.

D. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

Femmes

- Améliorer la protection des droits des femmes, notamment en adoptant une loi sanctionnant la violence à l'égard des femmes, conformément au droit international; mettre en place l'Autorité pour l'égalité des sexes et l'action contre toutes les formes de discrimination; abroger toutes les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes; identifier les obstacles rencontrés par les femmes dans l'emploi, prendre des mesures appropriées, y compris des mesures ciblées, pour promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée afin d'accroître la participation des femmes; et adopter des mesures spéciales temporaires, le cas échéant.

Enfants

- Renforcer le système de protection de l'enfance, notamment en abrogeant les dispositions du Code de la famille qui sont discriminatoires à l'égard des enfants nés hors mariage; retirer toute référence dans les documents d'identité qui permettrait l'identification des enfants nés hors mariage; s'assurer que l'âge minimum du mariage à 18 ans est respecté; adopter le projet de loi établissant les conditions de travail et d'emploi des travailleurs domestiques et veiller à ce que la loi fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 18 ans; et interdire sans équivoque les châtiments corporels dans tous les contextes.

Minorités

- Prendre des mesures concrètes pour protéger les droits culturels dans toutes les régions du Maroc, y compris le développement des langues nationales, et promouvoir l'héritage culturel de la langue amazighe; adopter une loi organique

sur la langue amazighe qui permette son utilisation dans les procédures judiciaires et administratives et l'enregistrement des noms amazighs.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées

Accélérer la révision du cadre juridique sur les migrations et l'asile, et envisager de continuer à prendre des mesures telles que l'initiative prise en 2014 visant à régulariser la situation de milliers de migrants.